

## **Séance ordinaire du Conseil Municipal du Jeudi 12 février 2015 à 20 heures**

Monsieur le Maire Henri MATTES ouvre la séance à 20 heures.

Présents : MM les Adjointes Julien SCHICKLIN et Fabien WEIDER,  
MM Serge ESTERMANN, Sylvie GOEPFERT, Christiane GOLDBRONN, Corinne HELL, Renée OTT,  
Fabien ROSENBLATT, Marlyse SCHAEFER et Henri WENCK.

Absents excusés : MM les Adjointes Nicolas RICHERDT et Véronique DE NEEF, Mme Chantal RUMMELHART.

Absent non excusé : néant.

Procurations : M RICHERDT à Mme GOEPFERT, Mme DE NEEF à M le Maire.

### Ordre du jour :

1. Approbation des comptes rendus des réunions du Conseil Municipal des 4 décembre 2014 et 15 janvier 2015
2. Compte-rendu des délégués
3. Affaires générales
  - 3.1 Examen de demandes de subvention
  - 3.2 Décision d'inscription au budget 2015 des projets retenus par le Conseil Général au titre du programme 2015
  - 3.3 Approbation du contrat de territoire de vie des Trois Pays et autorisation de signature à M le Maire
  - 3.4 Examen d'une demande de création d'une Association Foncière Urbaine Autorisée rue des Vignes
  - 3.5 Affaires techniques :
    - Décision quant au traitement acoustique du plafond de l'école maternelle
    - Autorisation d'achat de bancs
4. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal
5. Divers

Mme Sylvie Goepfert est nommée secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire tient à exprimer au nom du Conseil Municipal, ses sincères condoléances à Mme René OTT, après le décès de sa maman le 15 janvier 2015. A titre privé, il a exprimé sa sympathie à Mme OTT aussitôt après la disparition.

M le Maire informe l'assistance que Mme Aurélie KORNMANN va quitter la mairie de Michelbach-le-Bas à la fin du mois d'avril 2015. En effet, son employeur principal, la mairie de RAEDERSDORF, vient de transformer son poste de 22 heures en poste à temps complet.

Etant donné que cet emploi est proche de son domicile, elle l'a accepté.

M le Maire précise que les élus et les agents regrettent beaucoup ce départ, Mme KORNMANN étant une secrétaire efficace et compétente.

Il précise qu'elle sera remplacée à la rentrée en fonction des nécessités.

M ROSENBLATT estime qu'il faudrait lancer la recherche d'un agent assez rapidement.

### **1. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES 4 DECEMBRE 2014 ET 15 JANVIER 2015 :**

M le Maire rappelle que le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 janvier 2015 a été transmis aux conseillers par E-mail en date du 26 janvier 2015 et approuvé à l'unanimité.

Mme HELL signale qu'il était inutile de noter dans le compte rendu sa remarque à propos du PADD.

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 décembre a été transmis et est également approuvé à l'unanimité.

## **2. COMPTE-RENDU DES DELEGUES :**

M l'Adjoint SCHICKLIN a pris part à la réunion de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau qui s'est déroulée le 2 février à Michelbach-le-Bas.

M le Maire n'a pu s'y rendre pour cause de maladie.

En ce qui concerne la Maison de Santé, dont plusieurs avenants aux marchés ont été approuvés, la remise des clés du bâtiment est prévue le 19 février prochain.

A la demande de M le Maire à propos des professionnels devant intégrer les locaux, M Schicklin répond qu'il n'existe pas de listes de professionnels pour le moment.

M Rosenblatt souhaite connaître le prix de la structure : réponse de M Schicklin : 2,7 millions d'euros.

Le tarif des locations est fixé à 16,50 € le m<sup>2</sup> pour les professionnels.

Le sujet des déchets verts a également été abordé durant la réunion.

A ce propos, un groupe de travail a été créé et il a été décidé que toutes les déchetteries actuellement ouvertes resteront ouvertes, malgré l'explosion des volumes déposés : 2,2 tonnes en 2005, 3,289 tonnes en 2013.

M Rosenblatt demande si la mise en place d'un broyeur ne serait pas envisageable. M le Maire lui répond que ce serait une solution et qu'il faudrait laisser le broyat sur place.

Ce broyat ne peut toutefois pas être utilisé en l'état car il doit être travaillé pour être transformé en compost.

Les discussions sont en cours.

M le Maire trouve inadmissible que le coût des déchets verts soit intégré au coût des ordures ménagères.

Les usagers qui génèrent des déchets verts devraient les payer afin que la facture des poubelles soit allégée.

M Schicklin suggère d'agrandir la déchetterie de la commune pour éviter une multiplication des rotations de transport, ce qui augmente le coût du service.

Les élus ne montrant aucune opposition à cette idée, le projet sera étudié.

Certains conseillers proposent de brûler les branchages, sur un terrain à l'écart des habitations.

M le Maire répond toutefois qu'un arrêté préfectoral interdit cette pratique.

## **3. AFFAIRES GENERALES :**

### **3.1 Examen de demandes de subvention**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes et charge M le Maire de procéder aux mandatements correspondants.

Les fonds seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Il est rappelé qu'il a été prévu de verser au Conseil de Fabrique d'Eglise une subvention exceptionnelle de 4000 €, renouvelable pour 2015, motivée par les importants travaux de rénovation qui ont dû être réalisés et qui ont été totalement pris en charge par la paroisse.

### **Subventions aux associations**

#### **extérieures au village:**

AFSEP (association française des sclérosés en plaque)	50 €
Associations des Paralysés de France	50 €
Ecole Alsacienne de Chiens-Guides d'Aveugles	50 €
AFAPEI Bartenheim	300 €
Soutien Femmes Battues	110 €
Union Frontalière des Donneurs de	50 €

Sang Bénévoles	
JSP Porte du Sundgau	50 €
Association locale de soins infirmiers à domicile	150 €
APA	110 €
Accord 68	100 €
Union départementale des Sapeurs-Pompiers	242 €
Association ludovicienne de la téléalarme	110 €
Banque Alimentaire	100 €
Musique de Blotzheim (prestation du 11 novembre)	130 €
<b>total</b>	

### Subventions aux associations du village

AVAM: 400€ + 300€ de frais	700
Chorale Sainte-Cécile	500
Club cyclotouristique (400€ + 16€ par jeune licencié)	400
MJC (400€ + 16€ par jeune licencié)	400
Club de basket (400€ + 16€ par jeune licencié + 1000€ de participation aux frais)	1400
Conseil de fabrique d'église	4000
Amicale des Sapeurs-Pompiers	660

**total**

**8060€**

plus 16€ variable par jeune licencié

MM SCHICKLIN et WEIDER quittent la salle de séance pour le débat et le vote du point concernant les subventions.

### 3.2 Décision d'inscription au budget 2015 des projets retenus par le Conseil Général au titre du programme 2015 :

Pour courrier du 14 janvier 2015, M Charles BUTTNER, Président du Conseil Général du Haut-Rhin a communiqué que la Commission Territoriale a examiné les dossiers de demandes de subvention de la commune lors de sa séance du 13 novembre 2014 et a émis un avis favorable pour les aides départementales suivantes, qui pourront être attribuées après accord de la Commission Permanente :

- 4 510,- € pour la réfection du local associatif du basket-club, correspondant à une dépense subventionnable de 15 032,- € et un taux de 30 %,
- 5 346,- € pour l'aménagement de trottoirs rue des Vergers, correspondant à une dépense subventionnable de 17 820,- € et un taux de 30 %.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'inscription nominative de ces projets dans la section d'investissement du budget 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M le Maire,

**à l'unanimité :**

Approuve l'inscription au budget 2015 des projets mentionnés dans l'exposé de M le Maire.

### 3.3 Approbation du contrat de territoire de vie des Trois Pays et autorisation de signature à M

## **le Maire :**

Le Contrat de Territoire de vie des Trois Pays 2014 – 2019 formalise l'engagement du Département à soutenir les projets structurants s'inscrivant dans les axes de développement dudit territoire.

Dans le cadre de la première révision du Contrat de ce Territoire de Vie, le projet suivant bénéficie d'une participation départementale :

- Aménagement d'une liaison piste cyclable entre Michelbach-le-Bas et Blotzheim pour laquelle une aide d'un montant de 37 200,- €, correspondant à une dépense subventionnable de 120 000,- € et un taux de 31 %, a été attribuée.

L'engagement des crédits départementaux est subordonné à la présentation d'un dossier complet de demande de subvention avant le commencement de l'action.

M le Maire explique que la liaison cyclable est prévue en prolongement de la rue des Vergers.

La traversée de la départementale se fera au niveau des premières maisons de la commune de Blotzheim, où sera implanté un rond-point.

Au vu de ce qui précède, M le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays révisé 2014 – 2019,
- d'autoriser M le Maire à le signer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M le Maire,

### **à l'unanimité,**

- Approuve le Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays révisé 2014 – 2019,
- Autorise M le Maire à le signer.

### **3.4 Examen d'une demande de création d'une Association Foncière Urbaine Autorisée rue des Vignes :**

Monsieur le Maire expose :

Par courrier du 04 février 2015, M Charles BRODHAG, représentant la SAS THEODOLITE, a informé la commune de Michelbach-le-Bas que la quasi-totalité des propriétaires des 9 parcelles classées en zone AUa du PLU arrêté en 2005 et localisées au Zehntelweg, envisagent de se regrouper en vue de créer une Association Foncière Urbaine Autorisée (AFUA).

Ces terrains, dont l'emprise globale représente environ 83 ares 50, sont cadastrés comme suit :

MICHELBACH LE BAS SECTION 14 : N° 197, pour partie N° 198, 200, 202, 203, 204, 206, 207 et 211, conformément au liseré rouge du plan à l'échelle 1/1000 ci-annexé.

Selon les dispositions de l'article AU 2.2 du PLU « sont admis dans le secteur AUa les constructions et les autres modes d'occupation et d'utilisation du sol compatibles avec le voisinage des zones d'habitation. Ils sont soumis aux conditions particulières ci-après :

- Les terrains d'opération doivent être contigus à des équipements publics existants ou financièrement programmés ;
- Les terrains d'opération doivent être viabilisés dans le cadre d'une opération d'équipement d'ensemble sur une superficie minimum de 0,5 hectares ou sur l'ensemble du secteur ou sur des espaces résiduels d'une superficie inférieure à 0,5 hectares ;
- Chaque opération doit être de nature à ne pas compromettre l'aménagement cohérent de l'ensemble du secteur ;
- Les équipements propres doivent être pris en charge financièrement par les constructeurs ;
- L'aménagement de chacun des secteurs doit être compatible avec les orientations particulières d'aménagement.

Les règles UC3 à UC14 sont alors applicables à ces opérations. »

Pour déposer le dossier de création de l'AFUA, les propriétaires sollicitent l'accord du Conseil Municipal sur le principe de l'opération, ainsi que sa décision sur l'acquisition éventuelle des délaissés dans le cas où des propriétaires décidaient de ne pas adhérer à l'AFUA.

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu les explications de M le Maire,
- Vu les dispositions du P.L.U. notamment celles relatives à la zone AUa,
- Vu la demande formulée le 4 février 2015 par la S.A.S. THEODOLITE pour le compte des propriétaires de terrains localisés au lieu-dit « Zehntelweg »,

**à l'unanimité :**

- approuve le principe de la création d'une Association Foncière Urbaine Autorisée regroupant les propriétaires des terrains visés dans l'exposé de M le Maire et sur le plan joint en annexe.
- s'engage à acquérir, le cas échéant, les délaissés au cas où les propriétaires concernés décidaient de ne pas adhérer à l'AFUA.



### 3.5 Affaires techniques :

#### - **Décision quant au traitement acoustique du plafond de l'école maternelle**

Le Conseil Municipal approuve la proposition de coller des plaques de mousse sur une partie de la surface disponible en plafond à l'école maternelle pour améliorer l'acoustique.

Le devis pour l'achat des plaques et de la colle s'élève à la somme de 2 575,- HT.

Il est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

M le Maire est autorisé à lancer la commande.

Les fonds nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice en cours.

#### - **Autorisation d'achat de bancs**

Le Conseil Municipal approuve le devis pour l'achat de deux bancs destinés à être posés dans le parc.

Le devis s'élève à la somme de 338,80 € l'unité, frais de port en sus.

Il est accepté à l'unanimité.

Les fonds nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice en cours.

## 4. **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES ATTRIBUTIONS DELEGUEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Conseil Municipal en date du 15 mai 2014, M le Maire informe les élus qu'il a signé l'ordre de service pour l'avenant n° 1 au lot n° 7 serrurerie / garde-corps / sécurité incendie, du marché de travaux signé le 6 décembre 2013 relatif à la restructuration et extension du groupe scolaire 24 rue de Blotzheim.

Cet avenant porte sur la reprise de portail existant.

Il s'élève à la somme de 1 893,- € HT

Montant du marché initial : 4 439,- € HT

Total des travaux commandés : 6 332,- € HT.

## 5. **DIVERS**

Déversement de fumier.

M l'Adjoint SCHICKLIN rapporte qu'à deux reprises, fin 2014 et début février 2015, des tas de fumier ont été déversés sur le chemin rural en prolongement de la rue des Vignes.

Il les a fait enlever.

A ce propos, M Schicklin annonce que de nombreuses voitures, non autorisées, empruntent ce chemin quotidiennement à grande vitesse, ce qui provoque sa détérioration.

Actuellement cette voie est très abîmée. Lorsqu'il y aura un projet de réfection, il faudra décider d'une éventuelle fermeture.

Mme GOEPFERT signale à l'assemblée que le projet de bulletin sera transmis aux élus très prochainement. Elle leur demande de lui transmettre les remarques rapidement.

M l'Adjoint SCHICKLIN a organisé une réunion avec les exploitants agricoles pour leur expliquer ce qu'il y a lieu de faire et ce qu'il ne faut pas faire en ce qui concerne les bornes, les chemins ruraux, etc...

Malheureusement, seuls 6 exploitants ont répondu à l'invitation.

Mme OTT relève que de nombreuses crottes de chien jonchent le village.

M le Maire lui répond qu'un article du bulletin traite de ce problème.

M le Maire demande aux conseillers s'il y a d'autres remarques/suggestions et il donne la parole aux auditeurs.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 47.